

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 9 juin 2023 à 18 H 00

PROCES VERBAL

Les délibérations du Conseil Municipal sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat de la Mairie

Présents : Mesdames COUDON Catherine, DELMON Anne, FALIPPOU Evelyne, GRIALOU Marie-Claude, NAVARRO Marie, PUECH Martine et Messieurs FOUQUENET Philippe, GARDES Julien, MANHAVAL Bernard, NIEMZIK Dimitri.

Absents : DESTRUELS Alice, DENOIT Jean-Louis, PASQUIER Mickaël et TO'OTO'O Laura, VERGNES Jean-Robert,

Pouvoirs : DENOIT Jean-Louis à Philippe FOUQUENET
VERGNES Jean-Robert à GRIALOU Marie-Claude

Selon l'article L.2122-17 du CGCT, Monsieur DENOIT Jean-Louis empêché est remplacé par Monsieur FOUQUENET Philippe 1^{er} adjoint.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal séance du 23 mai 2023
- Election adjoint

Désignation secrétaire de séance.

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Anne DELMON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2023.

Les membres du conseil municipal ont approuvé la rédaction du procès-verbal de la séance du 23 mai 2023 signé par le Maire et la secrétaire de séance.

DELIBERATION 25 : ELECTION ADJOINT SUITE A DEMISSION

Monsieur Philippe FOUQUENET 1^{er} adjoint indique au Conseil Municipal que Mr Christophe BURBAUD Sous-Préfet a accepté la démission de M. Alice DESTRUELS de ses fonctions de 4^{ème} adjointe à compter du 1^{er} juin 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal du 26 mai 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à quatre ;

Vu l'arrêté municipal n°89 du 25 juin 2020 portant délégation de fonction du Maire à M. Alice DESTRUELS, 4^{ème} adjointe, délégué pour intervenir dans les domaines concernant le social, la solidarité, les aînés, le handicap.

Monsieur Philippe FOUQUENET propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. Alice DESTRUELS, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

DEMANDE aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- 1) Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément au procès-verbal du 26 mai 2020 ;
- 2) Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :
 - Soit il prendra rang après tous les autres ;

- Soit, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant (art. L2122-10 du CGCT).

3) Pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 12 voix POUR,

1) De maintenir le nombre d'adjoints au Maire à quatre dont les indemnités ont été fixées par délibération N°19/2020 du 26 mai 2020.

2) Que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu soit le 4^{ème} rang

3) Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Madame Anne DELMON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de MM GRIALOU Marie-Claude et Bernard MANHAVAL

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour du scrutin

Sous la présidence de Monsieur Philippe FOUQUENET, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
Nombre de blanc :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	12
Majorité absolue requise :	7

NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Martine PUECH	12	Douze

Madame Martine PUECH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 4^{ème} Adjointe, et a été immédiatement installée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 20

**Pour le Maire empêché
Monsieur Philippe FOUQUENET, 1^{er} adjoint**

**Secrétaire de séance,
Madame Anne DELMON**